+ MAINTENANCE DÉSENFUMAGE

La maintenance des systèmes désenfumage, une obligation pour la sécurité !

Les éléments contrôlés

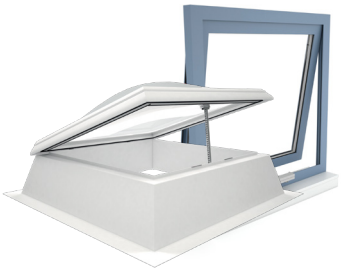

Eléments d'ouverture :

- En façade, les châssis de désenfumage
- En toiture, les coupoles et lanterneaux de désenfumage
- Les châssis d'amenée d'air
- Tout type de marque

Eléments moteur de l'ouvrant :

- Moteurs à chaînes
- Moteurs à crémaillères
- Cartouches CO_2
- Tout type de marque

Centrales de désenfumage :

- Centrale de désenfumage électrique
- Coffret de désenfumage pneumatique
- Treuil à relâchement de câble
- Tout type de marque

Eléments de déclenchement :

- Bouton poussoir
- Levier de percussion
- Tout type de marque

WWW.DH-BELUX.BE

L'importance d'une maintenance bien faite !

POURQUOI ENTRETENIR VOTRE SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE ?

» Garantir la **sécurité des personnes** en cas d'incendie.

» **Eviter toute responsabilité** en cas de sinistre.

» **Respecter la législation** en vigueur.

OBLIGATION : 1 ENTRETIEN ANNUEL MINIMUM

Conformément à **l'Arrêté royal du 7 juillet 1994 (Bâtiments élevés)** les dispositifs de désenfumage doivent être entretenus régulièrement selon les instructions du constructeur. Nous recommandons **une maintenance annuelle,** effectuée par nos techniciens ou une entreprise spécialisée agréée par D+H.

VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLES DU TECHNICIEN

» L'état général de la centrale et des composants.

» Le fonctionnement des détecteurs et boutons-poussoirs.

» L'alimentation électrique et les batteries.

» Les signaux d'alarme et de défaut (LED vertes et jaunes).

» Le bon déclenchement du système de désenfumage.

» Nettoyage et remplacement si nécessaire avec pièces d'origine.

LES RISQUES ENCOURUS EN L'ABSENCE D'ENTRETIEN

» Un système inopérant en cas d'urgence.

» La mise en danger des occupants du bâtiment.

» La responsabilité civile et pénale du propriétaire ou du gestionnaire.

SIGNEZ UN CONTRAT AVEC D+H BELUX

» Des équipes spécialisées et formées.

» Des rapports d'intervention documentés.

» Des équipes locales et un accompagnement personnalisé.

» Des installations constamment aux normes, prêtes pour chaque contrôle des pompiers.

GARANTIE ÉTENDUE À 5 ANS SUR LES PRODUITS D+H

Lorsque D+H réalise à la fois l'installation et la maintenance du système de désenfumage (sur une durée de 5 ans), une garantie de 5 ans (2 ans légale + 3 ans D+H) est offerte uniquement sur les produits D+H.

Els Grobben
Country Manager
+32 474 25 52 46
els.grobben@dh-partner.com

Walter de Maa
Account Manager
+32 471 74 53 15
walter.demaa@dh-partner.com